



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Centres régionaux de psychotraumatologie

Question écrite n° 26501

### Texte de la question

Mme Bérangère Couillard interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé sur l'ouverture de cinq nouveaux centres régionaux de psychotraumatologie. Effectivement, à l'occasion des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, en novembre 2019, un plan de lutte contre les violences faites aux enfants a été présenté, reposant sur 22 mesures phares. Parmi elles, la mesure 15 propose la création de cinq nouvelles unités spécialisées dans la prise en charge du psycho-traumatisme dès 2020. Comme il est alors indiqué dans ce rapport, ces unités ont une double mission, par la prise en charge des victimes de violence, et par la fonction ressource assurée sur un territoire. Elles prennent en charge toutes les victimes de violence ou d'événement traumatique, dont les enfants. Il est indiqué l'affectation de 2 millions d'euros dès 2020 pour le financement de ces unités. Aussi, elle lui demande de détailler le mode de financement de ces unités. Elle lui demande également de lui préciser le délai d'attribution de ce financement à ces unités mais également selon quelles modalités.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Bérangère Couillard](#)

**Circonscription :** Gironde (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 26501

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé \(M. le secrétaire d'État auprès de la ministre\)](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [11 février 2020](#), page 1015

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)